



# CPER 2021-2027

Bilan 2023 — 2024



**Paul MOURIER**

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
préfet de la Côte-d'Or

**Jérôme DURAIN**

Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

# ÉDITO

La Bourgogne-Franche-Comté conjugue puissance industrielle, patrimoines naturels d'exception et art de vivre. **Dans un monde en transition, marqué par des crises successives et des mutations profondes, notre région se réinvente pour relever les défis contemporains** et répondre aux besoins de ses habitants : attractivité résidentielle, culturelle, universitaire et touristique, dynamisme économique et emploi qualifié, cohésion sociale et territoriale, transition écologique et énergétique, inclusion numérique et préservation durable des ressources.

**À travers le Contrat de plan État-Région 2021-2027, l'État et la Région unissent leurs moyens : 679 M€ mobilisés à parité, complétés par les collectivités partenaires, pour sécuriser des financements et accompagner des projets dans chacun des huit départements.**

Ce partenariat, déjà solidement engagé, se donne pour ambition de développer l'attractivité du territoire en stimulant l'innovation industrielle, numérique et sociale, en réduisant les fractures territoriales, en garantissant une égalité d'accès aux services publics et en accélérant les transitions écologiques et sociétales. Le soutien de l'État et de la Région s'exprime par une palette d'interventions diversifiées et complémentaires : financements d'équipements structurants, études et expérimentations, appui à l'ingénierie territoriale, soutien aux acteurs sectoriels majeurs, animation de réseaux, organisation d'événements...

Ainsi se dessine une région Bourgogne-Franche-Comté productive, inclusive et résiliente face au changement climatique.

Les pages qui suivent vous invitent à découvrir **une sélection de projets ou d'initiatives soutenus en 2023 et 2024**.

Ces réalisations emblématiques participent pleinement à la mise en œuvre de la planification écologique. Elles témoignent de notre engagement commun à bâtir une région plus forte, plus solidaire, plus écologique et résolument tournée vers l'avenir.

Bonne lecture !

# SOMMAIRE

Édito .....	3
Introduction.....	5
<b>Chapitre 1 – Promouvoir les innovations pour bâtir l’avenir</b>	8
Grande Bibliothèque de Besançon, le chantier a démarré .....	10
Graduate Schools, la Région renouvelle son soutien financier .....	12
Numérique et innovation, seize projets soutenus en 2023 et 2024 .....	13
Des jardins dans le futur campus urbain dijonnais, pour remettre de la nature en ville .....	14
Les Brèves & Légendes.....	16
Les interviews.....	22
<b>Chapitre 2 – Des territoires vivants, connectés et solidaires pour réduire les fractures territoriales</b> .....	26
Luxeuil-les-Bains – Un bâtiment réhabilité pour accueillir des patients.....	28
Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale Automobile.....	29
Duplex, une solution contre l'illettrisme et l'illectronisme.....	30
« Booste ta Startup » un programme ambitieux pour les femmes du numérique .....	31
Les Brèves & Légendes.....	32
Les interviews.....	38
<b>Chapitre 3 – Agir pour la neutralité carbone et la préservation de la biodiversité</b> .....	42
GSF Bibracte – Morvan des Sommets, de nouveaux carnets d'arpentage .....	44
Étude Hydrologie Milieux Usages Climat sur les calcaires du Nivernais.....	45
Les acteurs régionaux de l'ESS réunis pour une conférence annuelle .....	46
Réserves naturelles, des territoires vivants à préserver et partager .....	47
Transition énergétique, les énergies renouvelables montent en puissance en BFC.....	48
Les Brèves & Légendes.....	49
Les interviews.....	55
<b>Bilan financier au 31/12/2024 .....</b>	58

# Un contrat co-construit pour les enjeux actuels et futurs des territoires

**Avec le contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027, l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté répondent ensemble aux grands défis du territoire. En 2023 et 2024, le contrat a permis de réaliser des projets concrets d'amélioration de la vie de tous les habitants et de préparer l'avenir du territoire. Le contrat entre l'État et la Région est une stratégie réfléchie à partir des réalités du quotidien.**

Avec cette contractualisation, l'État et la Région réaffirment leur ambition de renforcer la compétitivité du territoire régional tout en l'adaptant aux grands changements en cours. Le contrat vise prioritairement à garantir l'égalité d'accès aux services pour tous les habitants et à répondre à l'urgence climatique. **Le CPER est une stratégie commune articulée autour du soutien à l'innovation, de la lutte contre la désertification rurale et les fractures territoriales, ainsi que de la contribution à l'objectif de neutralité carbone.** Pour ces objectifs, il mobilise pleinement les moyens de l'action publique. Bien plus qu'un cadre administratif, le CPER est ainsi **un levier puissant d'investissement**, conçu pour construire une région plus sobre, inclusive et résiliente. Les priorités du CPER s'inscrivent en cohérence avec les stratégies nationales et régionales dans les domaines suivants : enseignement supérieur-recherche innovation, égalité femmes-hommes, emploi-formation,

numérique, culture-patrimoine, sport, économie sociale et solidaire, transition énergétique, écologique ou développement des territoires.

Le bilan 2023-2024 du contrat illustre **la dynamique collective et la créativité des acteurs, fondées sur la volonté d'agir, la coopération et la confiance.**

## Soutien à l'innovation : un catalyseur de la transformation de notre région

Depuis toujours, **l'innovation** est un pilier de l'évolution de notre région, de notre identité et de ce qui nous fait progresser. Elle permet d'inventer, de s'adapter, d'accompagner la transformation de nos modes de vie, nos organisations et nos territoires.

Dans un contexte de transitions écologique, énergétique et numérique, elle représente un levier essentiel pour renforcer la performance du territoire et accroître son attractivité.



Le soutien à l'innovation est un marqueur fort de l'ambition du CPER.

Le contrat a ainsi permis de renforcer les synergies entre recherche publique et entreprises qui innovent : par exemple en soutenant la Société d'Accélération du Transfert de Technologies « SATT Sayens », dont l'objectif est de **transformer des résultats scientifiques prometteurs en innovations pour les entreprises**. Dans ce cadre, le contrat a permis le financement d'équipements de pointe pour les structures qui diffusent les technologies.

En matière d'emploi - formation, dans le cadre du CPER, l'État et la Région ont soutenu le CARIF-OREF Emfor (*Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation*) pour la réalisation d'études permettant de **connaitre les besoins en compétences à venir pour des filières clés de notre région** : hydrogène, nucléaire ou économie circulaire. La priorité du CPER donnée à la responsabilité sociale des entreprises s'illustre notamment par le soutien à l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), qui permet aux entreprises de mieux **s'adapter aux mutations économiques, de promouvoir l'inclusion et l'égalité professionnelle** et de valoriser les innovations sociales au sein des entreprises. Une innovation enrichie d'actions variées comme la démarche innovante CARELI, **expérimentation inédite** pour comprendre l'impact des différents statuts de protection sur les populations de prédateurs (campagnols, renards, lièvres). Un soutien a aussi été apporté aux études innovantes sur l'adaptation au changement climatique des monuments historiques telle la chapelle Notre Dame de Bethléem à Clamecy (58).

#### **Lutte contre la désertification rurale et les fractures territoriales : garantir l'équilibre et la solidarité dans notre région**

**La cohésion, c'est accompagner les territoires et les habitants vers un avenir commun**, en veillant à ce qu'aucun ne reste au bord du chemin. Elle vise à offrir à chacun les moyens de s'épanouir et trouver sa place, en valorisant les complémentarités entre espaces urbains et ruraux.

Le CPER vise cette ambition d'équilibre et de solidarité, en créant du lien sur et entre les territoires et en investissant dans des services et équipements accessibles à tous. Il donne ainsi lieu à des contrats territoriaux reposant sur des enjeux partagés et adaptés aux spécificités locales. À la clé : **revitalisation des villes et des villages, amélioration des services à la population, soutien à l'économie de proximité, aux mobilités douces et aux équipements de santé**.

Dans cet objectif, le CPER a par exemple financé des **équipements sportifs** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en zone rurale ou urbaine (par exemple à Besançon, Brochon ou Lons-le-Saunier). Il a soutenu des **tiers-lieux, l'inclusion numérique et l'emploi**, et accompagné l'accès aux droits et l'insertion professionnelle des **femmes**. Pour redonner un nouveau souffle aux territoires et limiter l'étalement urbain, le contrat a priorisé pour les projets de constructions, la requalification de friches et d'espaces dégradés.

### **Contribution à la neutralité carbone : relever le défi de l'urgence climatique et réduire les incidences sur la biodiversité**

L'accumulation des gaz à effet de serre est aujourd'hui un fait mesuré, aux incidences multiples dans notre région. D'ici 2050, le climat de la Bourgogne-Franche-Comté va profondément changer : hausse des températures moyennes avec des canicules régulières et plus nombreuses, régimes de pluies concentrés en épisodes intenses, moins d'enneigement... des phénomènes qui appellent simultanément des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'ampleur du réchauffement à venir et des mesures d'adaptation au changement climatique déjà à l'œuvre.

En concordance avec les objectifs de la planification écologique régionale, le CPER accompagne le passage à l'action immédiate et les projets d'anticipation.

Par exemple, il soutient le Pôle énergie BFC qui accompagne le changement de pratiques des professionnels du bâtiment pour mieux isoler les constructions et limiter leurs émissions ; mais aussi les projets de développement des énergies renouvelables : chaleur issue de la biomasse, de la méthanisation ou du solaire thermique qui réduisent notre dépendance aux énergies fossiles.

Réserves naturelles et Grands Sites de France, comme Bibracte-Morvan des sommets, bénéficient du CPER dans l'objectif de protéger des milieux riches mais menacés, via une gestion concertée de la biodiversité entre les collectivités, les associations, les entreprises et les citoyens.

Il accompagne des programmes pour lutter contre l'érosion des sols, préserver la variété génétique des espèces d'arbres fruitiers, favoriser les insectes polliniseurs et accentuer le stockage du carbone dans les sols. Un accent est ainsi mis sur l'aide aux agriculteurs qui replantent des haies bocagères, alignements d'arbres, bosquets afin de préserver ces éléments clés des corridors écologiques.

Loin d'être exhaustif ou une simple juxtaposition d'actions sectorielles, le bilan 2023-2024 illustre par des exemples concrets et des témoignages la richesse et la portée de l'action concertée entre l'État, la Région et les collectivités partenaires.

Par sa dimension stratégique, son effet d'entraînement, ses financements importants et son inscription dans la durée, le CPER s'affirme comme un outil essentiel de transformation de la Bourgogne-Franche-Comté.



# Promouvoir les innovations pour bâtir l'avenir

**Qu'elle soit technologique, sociale ou environnementale, l'innovation irrigue les politiques régionales au plus près des besoins des territoires et de leurs habitants. Via le CPER, l'État et la Région ont soutenu en 2023 et 2024 des projets concrets, vecteurs de transformation.**

**Anticiper, expérimenter, coopérer : tels sont les moteurs de l'action régionale en matière d'innovation.** Qu'il s'agisse d'un levier d'attractivité, de compétitivité ou de résilience pour tous les territoires de la région, cette politique contribue à leur transformation durable, solidaire et partagée. Dans un contexte de transition écologique, numérique, énergétique et industrielle, la promotion de l'innovation constitue un enjeu central du CPER. La Bourgogne-Franche-Comté dispose en effet d'atouts majeurs : un tissu industriel riche, une tradition de coopération, des filières d'excellence (agroalimentaire, santé, énergie, mobilité, matériaux, hydrogène). **Le soutien à l'innovation, non seulement technologique, se fait également social, environnemental et territorial.** Les solutions inclusives, adaptées aux besoins locaux et co-construites avec les habitants, sont favorisées. La diversité des territoires, allant des métropoles aux zones rurales peu denses, nécessite une **approche différenciée mais cohérente pour renforcer l'accès à l'innovation partout et pour tous.** Le CPER permet le déploiement de cette stratégie ambitieuse de soutien et de diffusion de l'innovation. Il en a offert une traduction concrète en 2023 et 2024, en portant des projets qui répondent aux grands défis contemporains.

Ainsi, sur cette période, l'Emfor « centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation » Bourgogne-Franche-Comté a proposé 1 799 offres de formation et **18 163 journées de formation référencées**, 3 000 offres de formation en apprentissage. Et pour inciter les entreprises à contribuer aux enjeux du dévelo-

pement durable via la responsabilité sociale des entreprises (RSE), l'**Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)** a accompagné plus de 100 sociétés. Par ailleurs, la recherche de pointe et l'équipement de plateformes technologiques régionales facilite le transfert vers les PME. Quant au Générateur BFC, il accompagne la **création de projets collectifs à impact social et écologique**, en diffusant les méthodes de coopération et d'économie de la fonctionnalité. 44 territoires ont bénéficié de son intervention, avec une participation de 2 000 acteurs locaux. 54 projets ont abouti ou sont en passe de l'être. Par ailleurs, le CPER soutient des **expérimentations et des usages numériques innovants**. En témoigne le développement de seize projets en 2023 et 2024, dont la détection de la flavescence dorée dans les vignes en Saône-et-Loire, grâce aux technologies de l'imagerie et de l'intelligence artificielle. Citons aussi le Pôle énergie qui innove en développant des **formations sur des thématiques orphelines spécifiques à la rénovation énergétique des bâtiments**, non présentes sur le marché. Il contribue ainsi à accélérer la transition énergétique. **En misant sur l'expérimentation et la coopération, l'innovation se mue en un levier puissant de cohésion et d'attractivité régionales.** Dans les pages suivantes, vous lirez nombre d'autres illustrations de ces engagements du CPER.

Avec ce projet, le CPER encourage la mixité entre le grand public et les milieux universitaires et culturels et redynamise un quartier bisontin. Les travaux ont reçu le feu vert fin 2024.

# LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON

## Le chantier a démarré

Étudier, apprendre ou se divertir dans des conditions optimales à Besançon... Fin 2028, ce sera une réalité avec l'ouverture de la Grande Bibliothèque au cœur du quartier Saint-Jacques. En 2023 et 2024, ce projet en maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole (GBM) a vu le chantier de déconstruction de l'ancienne maternité La Mère et l'Enfant s'engager et s'achever. Après la clôture des fouilles archéologiques, le site a été remblayé et les entreprises susceptibles de mener les travaux ont remis leur offre. Enfin, le chantier a démarré fin 2024 !

Avec ce bâtiment à proximité immédiate du centre historique et du réseau de transport public, le CPER encourage l'innovation. Unique en France, le projet permettra de regrouper en un seul lieu une bibliothèque universitaire, une bibliothèque d'agglomération et une bibliothèque d'étude et de conservation, via la réunion d'une construction neuve et du bâtiment Saint-Bernard rénové. Ces nouveaux espaces vont se mêler, grâce à une vaste verrière, à une aile de l'ancien hôpital Saint-Jacques.

Cette opération va encourager la mixité entre étudiants, chercheurs, enseignants et grand public. À la clé, un lieu de vie adapté aux usages actuels en termes d'activités, de confort d'usage et d'horaires.

De plus, le projet s'inscrit dans un **modèle de développement urbain durable** et de sobriété foncière, en « reconstruisant la ville sur la ville ». Il répond enfin aux enjeux de neutralité carbone : le niveau de performance énergétique et de confort thermique visé correspondra aux critères de la Réglementation Environnementale 2020 et du label Effinergie +.

En s'installant au cœur d'un quartier en pleine transformation urbaine, la Grande Bibliothèque s'affirme comme un nouveau pôle d'attractivité pour la jeunesse. Elle offrira un cadre de travail et de vie stimulant à même de séduire aussi bien les étudiants, les chercheurs que les familles bisontines. L'ambition est claire : faire de ce lieu un levier de rayonnement pour l'ensemble du territoire. Rendez-vous en 2028 pour l'ouverture !

Pour découvrir la vidéo du projet



### LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON EN CHIFFRES

**90M€ | 9 700 m<sup>2</sup>**

**1500 places | un plateau de 900 m<sup>2</sup> pour la jeunesse | 180 m<sup>2</sup> d'espace pour les jeux**

**660 000 livres**





Crédits photos ©Grand Besançon Métropole

**Les écoles universitaires de recherche constituent un terreau d'excellence et d'attractivité territoriale pour le CPER.**

# GRADUATE SCHOOLS

## La Région renouvelle son soutien financier

En 2023 et 2024, la Région a de nouveau apporté son soutien financier (environ 2 M € annuels) à trois écoles universitaires de recherche (EUR), aussi appelées « graduate schools » (GS). Celles-ci associent des laboratoires de recherche de pointe, où l'innovation constitue l'un des axes phares. Ainsi, EIPHI (Ingénierie et innovation par les sciences physiques, les hautes technologies et la recherche interdisciplinaire), TRANSBIO (Promouvoir la transition vers l'utilisation durable des ressources et la protection de la biodiversité) et INTHERAPI (Innovative Therapies, Pharmaco-imaging and multimodal Imaging) mènent une soixantaine de projets de recherche par an dont certains inter-écoles. Les GS intègrent la quasi-totalité des laboratoires de la région dans trois périmètres scientifiques : matériaux, ondes et systèmes intelligents ; territoire, environnement et aliments ; enfin soins individualisés et intégrés. Primordial, leur rôle d'animation de terrain permet l'émergence de projets interdisciplinaires et innovants. En faisant travailler et interagir via ses financements tous les chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté dans un continuum formation-recherche-innovation, la Région encourage la résilience et le maintien de liens scientifiques et techniques durables sur le terrain. Ainsi, les étudiants intègrent une filière d'excellence basée sur l'innovation et l'interdisciplinarité dès le master et jusqu'au doctorat. Ce terreau favorise les partenariats avec les acteurs économiques locaux

publics et privés et répond aux enjeux sociaux. Autre bénéfice de cette démarche : les innovations issues des laboratoires des GS favorisent l'émergence de secteurs ou de niches concurrentiels. Nos territoires gagnent donc en attractivité et en compétitivité et suscitent l'envie de s'y installer de façon pérenne. C'est le double effet GS !



Crédits photos ©DavidCesbron

**Le numérique figure parmi les chantiers phares du CPER.  
Un choix illustré par ses actions pour favoriser l'implantation de services  
digitaux sur le territoire.**

# NUMÉRIQUE ET INNOVATION

## Seize projets soutenus en 2023 et 2024

En 2023 et en 2024, le CPER a poursuivi sa politique de soutien au développement des usages innovants et de l'expérimentation, via pas moins de seize projets. Cette action prouve l'importance du digital pour nos territoires. Cela se manifeste notamment par l'inclusion numérique et l'animation régionale, avec les tiers-lieux en zone rurale.

**Le CPER a priorisé trois axes : les infrastructures, les usages et le développement des territoires intelligents.** Ces derniers visent à utiliser les outils numériques pour améliorer la qualité de vie des citoyens et développer de nouveaux services.

Le CPER soutient également le **GIP ARNiA** (Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle), un opérateur régional créé en 2005, dont la vocation est de développer un service public numérique capable d'accompagner les collectivités, les citoyens et le monde économique dans leur transition numérique. Fournisseur de services numériques (parapheur électronique, etc.), il s'adresse à près de 40 000 entreprises. En outre, environ 1 500 collectivités l'utilisent régulièrement.

Aujourd'hui, l'offre du GIP ARNiA compte une vingtaine de services en ligne ou d'accompagnement, proposés à plus de 1 846 organismes publics adhérents. Parmi les chantiers, citons notamment une plateforme de services, le dispositif IDéO BFC (portail de données et de connaissances sur la région), DataBFC (plateforme régionale de gestion et de valorisation des données territoriales de la région), l'intelligence artificielle, la cybersécurité, et de la formation.

### ZOOM SUR LES PROJETS SOUTENUS PAR LE CPER

- six fabriques lauréates de l'appel à projet Fabriques de territoire de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en 2023 et quatre en 2024 ;
- une manufacture de proximité lauréate en 2024 ;
- un soutien au réseau des tiers-lieux qui anime cette communauté en Bourgogne-Franche-Comté.

**Le projet de création du site universitaire Maret à Dijon a pris en 2024 un tournant concret.**

# DES JARDINS DANS LE FUTUR CAMPUS URBAIN DIJONNAIS

**pour remettre de la nature en ville**

Pour découvrir le diaporama



Voilà un chantier d'envergure qui sera l'un des points d'orgue du CPER 2021-2027. Le futur campus urbain de Dijon, sur le **site Maret**, ouvrira ses portes en 2028, regroupant trois établissements phare d'enseignement supérieur : antenne de Sciences Po Paris à Dijon, École Supérieure de Musique (ESM) et École Nationale Supérieure d'Art & Design (EN-SAD). La **réhabilitation des bâtiments existants et la création d'une nouvelle construction** de ce site patrimonial en cœur de ville permettront également de remettre de la nature en ville. En effet, le projet du cabinet d'architecte retenu en 2024, Chartier-Dalix, prévoit de retrouver l'idée des jardins castéraux historiques.

En outre, ce site, qui sera **exemplaire d'un point de vue énergétique**, a vocation à accueillir un **campus dédié aux « Arts et Humanités »**, afin de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur régional et de séduire un public d'étudiants, tant français qu'internationaux. Il **réaffirme la place de la fonction universitaire au cœur de Dijon** et ouvre la voie à de nouveaux dialogues entre disciplines, en favorisant les synergies et les passerelles entre les savoirs.

Les prochaines étapes seront déterminantes : après les fouilles archéologiques réalisées au deuxième trimestre 2025, puis le lancement des appels d'offres, les travaux devraient démarrer au quatrième trimestre.

## LE SITE MARET EN CHIFFRES

**8,8M€** | **7,5M€** | **4,1M€**  
DE LA RÉGION | DE L'ÉTAT | DE DIJON MÉTROPOLE

**6 300 m<sup>2</sup>** | **3 970 m<sup>2</sup>**  
de jardins | de bâtiments à rénover

**870 m<sup>2</sup>** d'extensions  
et de constructions neuves

**134** chambres  
(résidence étudiante)



Crédit photo ©RABFC



Crédit photo ©Chartier Dalix

# Les Brèves & Légendes

# LE VAL DE CONSOLATION REDYNAMISÉ

## une illustration de l'action du Générateur Bourgogne-Franche-Comté

Soutenu par la Région, le Générateur Bourgogne-Franche-Comté rassemble des acteurs porteurs d'ingénierie territoriale. Son objectif ? Aider à faire émerger des projets collectifs à finalité économique, sociale et écologique et à renforcer les dynamiques de coopération. Cet accompagnement a ainsi abouti à la création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) pour assurer la gestion du site patrimonial et naturel unique du Val de Consolation (Doubs).

Un travail collaboratif a mobilisé la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, les associations Familles Rurales, CPIE du Haut-Doubs et Cœur de Conso, le Département du Doubs, et l'espace loisirs et découvertes La Roche du Trésor. Sans oublier des citoyens et des bénévoles.



Crédit photo ©Communauté de communes  
Portes du Haut-Doubs

Abandonné depuis plus de quarante ans, l'ancien monastère devenu séminaire a repris vie au printemps 2023 sous la forme d'un site touristique majeur. Et le pari est réussi ! Fin 2023, déjà 100 000 visiteurs avaient franchi les portes du site situé au cœur du parc naturel régional du Doubs horloger et de la vallée du Dessoubre.



Crédit photo ©France Active

# TOUTHERM S'ÉQUIPE POUR CRÉER PLUS DE CIRCULARITÉ

*avec ses partenaires*



Toutherm, une entreprise de thermoformage sur-mesure installée dans l'Yonne à Joigny depuis 2001, a intégré en 2023 une unité de broyage afin de valoriser au mieux les chutes de plastique post-industrielles et recycler en partie des produits renvoyés par des sociétés clientes. Le but ? Revendre aux fournisseurs ces chutes broyées pour limiter les volumes transportés et pouvoir les retourner mises en forme. Ainsi, ces fournisseurs bénéficient d'une matière à 100 % recyclée et traçable. Pour réaliser cette prestation, Toutherm a dû concevoir une machine spécifique. Cette démarche, déposée au titre de l'accélérateur à projet économie circulaire ADEME/Région, est suivie et validée dans le cadre de la mission Éco-conception de l'AER (Agence Économique Régionale) financée par l'ADEME et la Région. Un projet soutenu via le dispositif décarbonation des industries de la Région avec une subvention de 101 622 € sur un montant total de 290 349 €.

**43 projets**  
de décarbonation des  
industries ont été  
soutenus par l'Etat via  
l'ADEME (21)  
et la Région (22).



Crédits photos ©Toutherm

# SENSIBILISER LES FEMMES SUR LEURS DROITS

*avec le dispositif Aller-vers*

Depuis septembre 2022, un van sillonne les zones rurales du Jura pour écouter, soutenir, et informer des femmes résidant dans ces lieux isolés. Cette initiative, baptisée « Nina et Simon.e.s », s'inscrit dans le dispositif Aller-vers. Le but ? Encourager les permanences itinérantes pour proposer principalement aux femmes, mais également aux hommes, notamment victimes de violences, de discuter anonymement et gratuitement dans un espace dédié à bord d'un véhicule. Les thèmes abordés concernent l'égalité femmes-hommes, les violences sexistes et sexuelles (VSS), la vie affective et sexuelle, les droits, etc. Ce public fragilisé bénéficie ainsi de conseils adaptés et d'adresses de lieux de soutien et d'accompagnement.

Une initiative également présente dans la Nièvre, mais sans l'itinérance, avec les Rabicoins, un terme local signifiant « endroit peu accessible ou caché ». Soutenues par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), deux nouvelles permanences ont ouvert en juin 2023 à Decize et Château-Chinon, après Cosne, Clamecy et La Charité-sur-Loire.



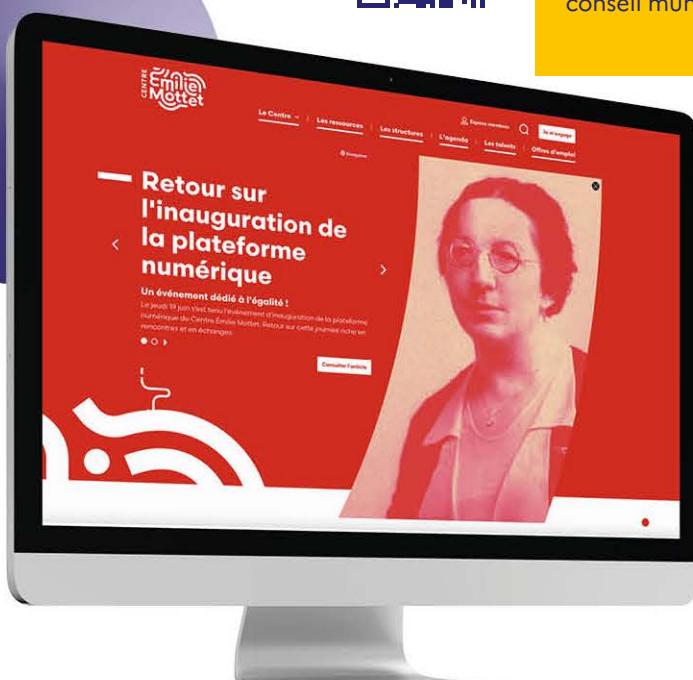
### CENTRE DE RESSOURCES RÉGIONALES ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES

# ÉMILIE MOTTET



Découvrez le site internet

Crédit photo ©DRDFE



Le Centre de ressources régionales pour l'égalité femmes-hommes de Bourgogne-Franche-Comté, « Émilie Mottet », a été inauguré le 8 octobre 2024, suivi du **lancement d'une plateforme numérique intégralement collaborative** le 19 juin 2025. Une première en France !

La plateforme a pour objectif de centraliser les ressources et de réunir les acteurs engagés dans la promotion de l'égalité des genres. Elle s'adresse à un large public et propose une cartographie des initiatives régionales, des ressources éducatives, des offres de bénévolat, ainsi qu'un agenda des événements renforçant ainsi les actions déjà menées par plus de 200 structures œuvrant pour l'égalité des genres dans la région.

#### Qui est Émilie Mottet ?

Née en 1888 à Belfort, elle s'engage très tôt pour les familles défavorisées et milite pour le droit de vote des femmes. Infirmière pendant la Première Guerre mondiale, résistante et organisatrice du ravitaillement pour 30 000 prisonniers durant la Seconde Guerre, elle devient en 1945 la première femme élue au conseil municipal de Belfort.



Crédit photo ©Tiers-Lieux BFC

# LA CONVERGENCE DES POSSIBLES

## Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

C'est un espace intermédiaire entre le domicile, le lieu d'apprentissage et le lieu de travail, dans lequel s'épanouit une communauté d'usagers. Lieu partagé ouvert à tous, accessible, répondant aux besoins du territoire, hybride ses ressources, centré sur l'usager avec un modèle évolutif, il est animé par un collectif qui le fait vivre, acteur d'un processus coconstruit, d'une configuration sociale : il fait « tiers-lieu ».

Le tiers-lieu La convergence des possibles, labellisé Fabrique de territoire en 2021, rassemble six collectifs dans l'Yonne.

Des initiatives citoyennes qui inventent d'autres façons de vivre et de coopérer, en misant sur l'entraide, l'innovation et la sobriété. La Casba et le Château du Feÿ expérimentent l'autogestion et les modes de vie collectifs. Le fablab Le Maillet lutte contre l'exclusion numérique, tandis que la société coopérative d'aménagement numérique icaunaise (SCANI) offre un accès internet coopératif et local. Renaissance Joigny et C3V-Maison citoyenne mobilisent habitants et acteurs locaux pour construire ensemble des alternatives écologiques et solidaires.

Pour en savoir plus



# Les Interviews

# RÉNOVATION DU GRRRANIT À BELFORT

**Trois questions à Eleonora Rossi,  
directrice du théâtre GRRRANIT  
Scène nationale de Belfort/France/EU.**

**Quels bénéfices concrets la modernisation du théâtre GRRRANIT apporte-t-elle aux artistes, aux équipes techniques, et au public ?**

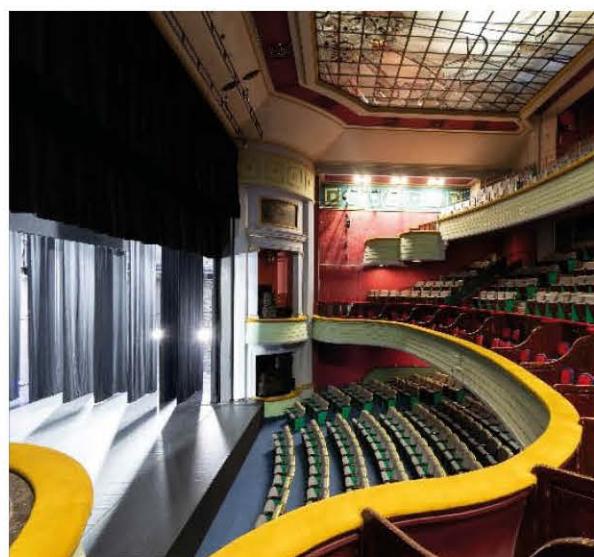
Le GRRRANIT a élargi les possibilités scénographiques et techniques grâce au retrait du rideau métallique coupe-feu. Nous sommes le seul théâtre en France à l'avoir fait. Les artistes ont la sensation d'avoir plus d'espace, un meilleur retour son. Les équipes techniques, elles, disposent notamment d'un nouveau système de réseau permettant de communiquer depuis un centre de commandes centralisé. Quant au public, très attaché à son théâtre, il se rapproche des artistes grâce à la place supplémentaire sur la scène et à la modernisation du plateau.

**Quelles sont les innovations marquantes dont bénéficie désormais le théâtre ?**

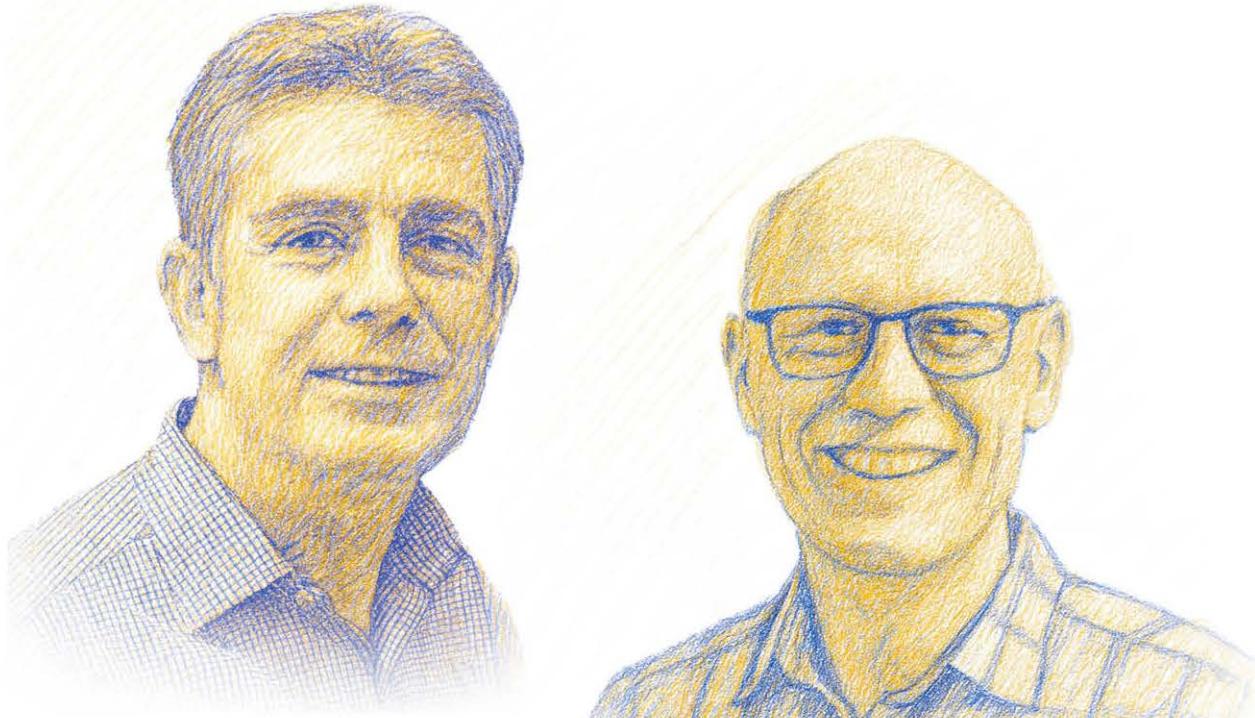
Nous sommes passés d'une cage de scène du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle ! Parmi les innovations, citons la suppression de la fosse d'orchestre pour installer un système de désenfumage, l'ajout de passerelles au niveau du gril pour accéder plus facilement au plan et d'une porteuse automatique pilotable par une tablette, l'aménagement d'un escalier central, ou encore un système de ventilation. Sans oublier le remplacement d'une partie des ampoules des projecteurs par des LED. À la clé, 80 % d'électricité en moins et une chaleur moindre, pour le plus grand confort de tous.

**En quoi cette rénovation illustre-t-elle les différents objectifs du CPER pour les équipements culturels ?**

La Bourgogne-Franche-Comté comporte de très beaux théâtres qui nécessitent aussi d'être modernisés. La puissance du spectacle vivant permet de résister à la globalisation et au tout-numérique. Si la région mise sur la culture, elle contribue à forger un avenir au territoire et à nourrir l'esprit critique de la jeunesse. On en fait ainsi des citoyens fiers dans une république forte.



Crédit photo ©Le Grrranit



## UN RÉSEAU DE GESTION INTELLIGENTE DE L'EAU POUR PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

Trois questions à **Stéphane Thockler**, directeur des systèmes d'information et **Dominique Voidey**, chef de projet informatique de Pays de Montbéliard Agglomération.



### En quoi ce projet innove-t-il concrètement ?

Depuis 2021, Pays de Montbéliard agglomération (PMA) déploie sa stratégie de territoire intelligent et durable via huit projets différents. Pour la gestion de l'eau, un test a démarré en novembre 2024 dans deux des 73 communes de PMA, Badevel et Mathay, pour s'achever fin 2025. L'innovation réside dans l'approche expérimentale et numérique du projet, l'intégration de technologies de pointe, la collecte et l'analyse avancée des données pour une meilleure connaissance des usages et une gestion optimisée. Sans oublier le développement d'outils spécifiques pour les usagers et les professionnels.

Crédits photos ©PMA

## Autre innovation : la structuration du projet.

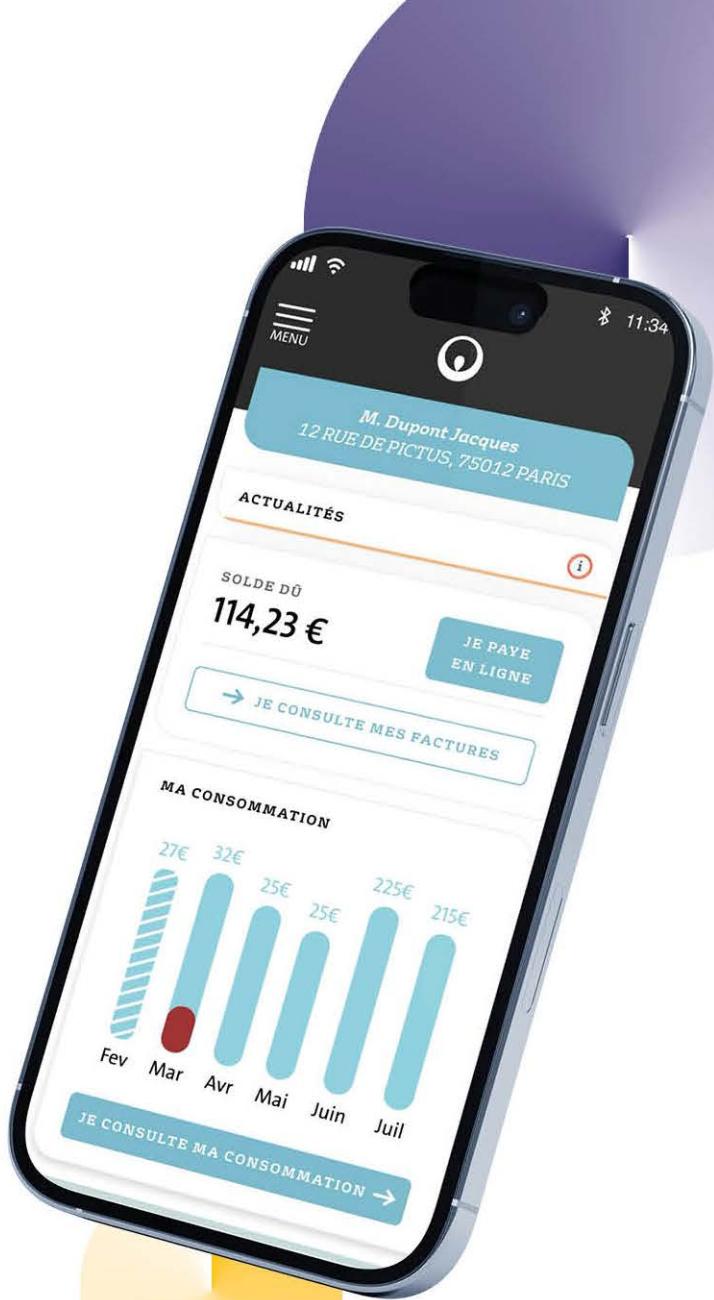
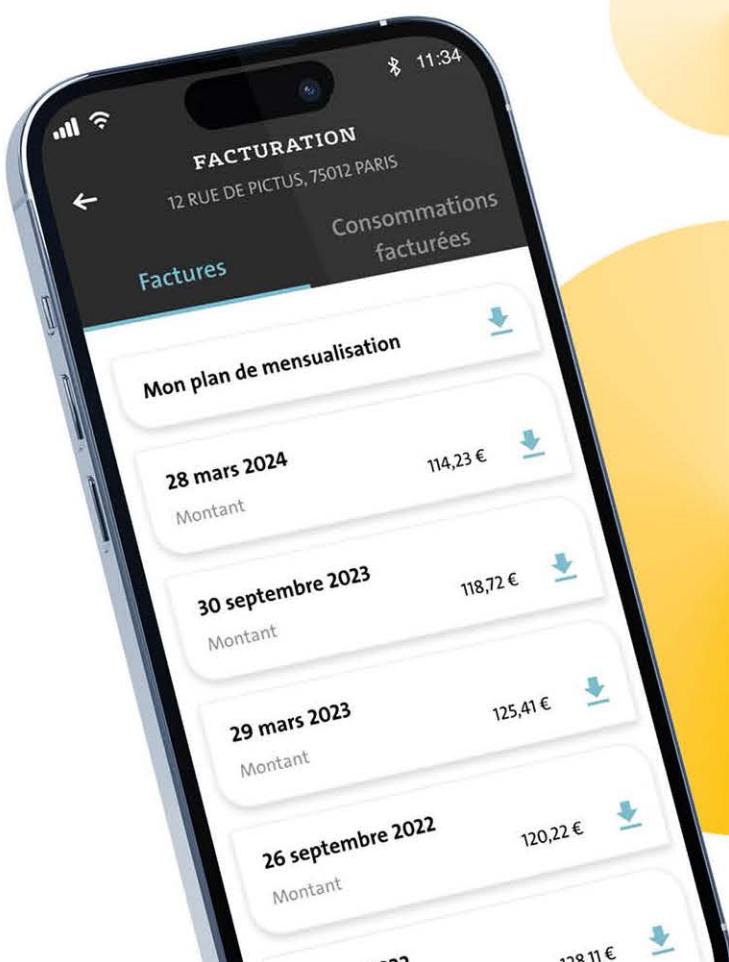
### Qu'en est-il ?

Des directions métiers (cycle de l'eau, énergie, DSI) de PMA mènent ce projet subventionné à 50 % par la Région avec des industriels locaux : Veolia, via la Société des Eaux du Pays de Montbéliard (SEPM), et Axians (Vinci), qui fournit ressources humaines, technologie et pilotage. Dernière avancée notable : « faire parler » la donnée grâce au data mining.

**Le but ? Produire des rapports pour les usagers et les collectivités sur leur consommation d'eau, la façon de la rationaliser, etc.**

### Quels seront à terme les services rendus aux particuliers et aux collectivités ?

Les outils, dont les logiciels qui serviront aux communes, sont en cours de développement. Axians développe un hyperviseur dédié. Les compteurs connectés, eux, sont **actuellement déployés chez les 1 400 habitants de Badevel et Mathay**. Ceux-ci pourront suivre leur consommation et être alertés en cas de fuite ou de détection de gel via une application mobile spécialisée développée par Véolia. Quant aux collectivités, qui jusqu'ici ne recevaient qu'une facture annuelle, elles pourront beaucoup mieux gérer leur consommation et parer aux problèmes.





# Des territoires vivants, connectés et solidaires pour réduire les fractures territoriales

**Pour répondre aux fragilités rurales et aux inégalités d'accès aux services, le CPER a proposé en 2023 et 2024 des solutions adaptées aux réalités locales. Grâce au soutien à des projets concrets et innovants, la Région et l'État renforcent l'accès aux services, développent l'activité, améliorent le cadre de vie de la population et participent à l'attractivité des territoires.**

**Lutter contre la désertification rurale, c'est soutenir des initiatives et des projets qui améliorent le quotidien. C'est aussi l'un des enjeux majeurs du CPER.** Cette volonté s'explique notamment par la nature même de la région Bourgogne-Franche-Comté. Caractérisée par la diversité de ses territoires, elle comporte des zones urbaines dynamiques comme des campagnes hyper-rurales à faible densité. En découlent des inégalités d'accès aux services publics, à l'éducation, à l'emploi, à la santé et aux infrastructures numériques. Ce déséquilibre social peut générer un sentiment d'abandon, de perte de confiance dans les institutions et un recul de la cohésion sociale.

**Le CPER s'est donc donné comme priorité de corriger les déséquilibres entre les zones urbaines et rurales, en assurant un développement harmonieux du territoire.** Cela passe par une stratégie globale de cohésion territoriale et sociale. L'intérêt ? Renforcer l'équité, les dynamiques de revitalisation et l'attractivité résidentielle, économique et touristique.

Ainsi, en 2023 et 2024, le CPER a soutenu 164 projets via les différents contrats territoriaux de la Région. Avec la **construction de réseaux de chaleur biomasse, la région développe des infrastructures sobres et durables**, tout en générant de l'emploi local non délocalisable. La méthanisation, elle, sécurise les revenus agricoles et valorise les ressources du territoire.

Quant au parcours immersif du Château de Montbéliard dans le Doubs, il illustre la volonté de **consolider la diffusion de la culture au cœur des territoires, en modernisant les équipements et en renforçant l'accessibilité**. Côté numérique, la **couverture mobile** s'améliore grâce à des campagnes de mesure participatives, impliquant élus et habitants. Le CPER encourage aussi le développement des tiers-lieux et des usages numériques inclusifs en zone rurale.

**En fédérant les parties prenantes, le CPER redonne à chaque territoire les moyens d'être acteur de son avenir.** Vous en découvrirez d'autres exemples parlants dans ce chapitre.

**L'accès à la santé pour tous, l'un des axes du CPER, se traduit par des avancées concrètes à Luxeuil-les-Bains, avec la création d'un centre communal de santé polyvalent.**

# À LUXEUIL-LES-BAINS, UN BÂTIMENT RÉHABILITÉ

---

**pour accueillir des patients  
et renforcer l'offre de soins  
de premier recours**



En juillet 2024, la réhabilitation d'un bâtiment en centre communal de santé polyvalent au centre-ville de Luxeuil-Les-Bains (Haute-Saône) a été programmée. Un soulagement pour les Luxoviens, leur commune ayant été classée en zone d'action complémentaire (ZAC) par l'ARS (Agence régionale de santé) en juillet 2023, montrant une carence de l'offre.

**Les professionnels de santé du centre travailleront** en pratique dite « exercice coordonné », c'est-à-dire **en équipe pour favoriser les échanges et la coordination pluriprofessionnelle**. Le tout au bénéfice de la prise en charge et du suivi médical des patients. De plus, le projet respecte les écoconditions régionales. Le bâtiment rénové sera vertueux et **conforme aux standards du label BBC**

**Effinergie Rénovation**, qui a remplacé en 2024 une norme moins exigeante de 2009. Le centre de santé devrait afficher une consommation énergétique de 79,19 kWhep/m<sup>2</sup>\* par an, soit un gain de 79,19 % par rapport à la norme de référence.

Le nouveau bâtiment sera doté de différents espaces. Il comptera notamment **trois salles de consultation médicale**, ainsi que **des lieux de consultation pour des professionnels de santé intervenant en libéral**, dont une infirmière et une sage-femme. Sans oublier le secrétariat, la salle d'attente, et même un espace détente. Bien sûr, le centre de santé comportera également un local d'archives et de rangement et un local technique. **Une réelle avancée pour l'accès aux soins des habitants du territoire !**

\* Kilowatt-heure d'énergie primaire.



Crédits photos ©Mairie de Luxeuil-les-Bains

# GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALE AUTOMOBILE

## une nouvelle convention État-Région signée

**Le CPER anticipe et accompagne les mutations de la filière automobile, un secteur économique crucial pour la Bourgogne-Franche-Comté.**

L'industrie automobile évolue vers l'électromobilité. Un phénomène qui concerne notamment la Bourgogne-Franche-Comté où ce secteur occupe une place importante. Une nouvelle convention État-Région de GPECT automobile a donc été signée pour 2024-2027 afin de faciliter l'adéquation entre les demandes d'emploi et la disponibilité des talents sur le territoire. Avec trois objectifs : répondre aux besoins des entreprises et diversifier les sources de recrutement ; se préparer aux métiers de demain pour être prêt à répondre à la demande ; enfin anticiper les transformations des métiers en faisant monter le personnel en compétences.

En 2023 et 2024, quatre levées de démarches GPECT ont été effectuées. Neuf nouveaux projets ont été financés au bénéfice de filières et/ou de territoires en Côte-d'Or, dans le Jura, la Saône-et-Loire et la Nièvre. Sans oublier la démarche ciblant la filière automobile dans le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort. Outre le financement des projets, l'État et la Région organisent l'animation régionale de la GPECT. Deux rencontres entre porteurs actifs et potentiels sont organisées chaque année. Le but ? Promouvoir la GPECT, susciter de nouvelles démarches et renforcer les échanges de bonnes pratiques.

### L'INDUSTRIE AUTOMOBILE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN CHIFFRES

À LA FIN 2024

**366**  
ENTREPRISES

JUSQU'À **4722**  
INTÉRIMAIRES

**37 286** SOIT → **3,8%**  
salariés hors intérim

de l'emploi salarié régional

**Depuis 2024, tous les aidants numériques peuvent être formés pour mettre en œuvre la démarche pédagogique Duplex dans les huit départements de la région.**

# DUPLEX

## une solution contre l'illettrisme et l'illectronisme dans une société numérisée

Aider le public relevant de situations d'illettrisme et d'illectronisme à s'adapter à un environnement de plus en plus numérisé : voilà le but de Duplex, une démarche développée par l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) et déployée depuis début 2024 par l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) et Emfor Bourgogne-Franche-Comté. En effet, il est essentiel d'accompagner ceux pour qui la non-maîtrise des compétences de base (lecture, écriture, calcul) aggrave encore plus un quotidien numérique déjà très complexe. Soutenue par l'État dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) volet numérique, cette initiative est destinée aux aidants numériques de nos huit départements.

Grâce à Duplex, les acteurs de l'inclusion améliorent encore l'aide apportée à un public doublement exclu et la réponse à leurs besoins immédiats. Tous les aidants numériques sont à même de bénéficier gratuitement des enseignements des trois formateurs habilités Duplex par l'ANLCI dans la région.



Découvrez  
le livret ici !

### QUATRE PILIERS FONDATEURS

- 1** Un accompagnement humain spécifique pour susciter l'envie de devenir autonome et rester motivé.
- 2** Une approche basée sur des compétences intégrées, indissociables du numérique pour repenser les compétences de base dans l'environnement digital.
- 3** Des contextes stimulants, des « situations apprenantes » en s'appuyant sur les centres d'intérêt des personnes, en formant en situation.
- 4** Des propositions de contenus et de services simplifiés, accessibles pour rendre le numérique plus inclusif pour un public sans maîtrise des compétences de base.



# « BOOSTE TA STARTUP »

un programme ambitieux  
pour les femmes du numérique

**Elles sont quatre. Des entrepreneures du numérique dont la start-up est accompagnée grâce à un programme complet, « Booste ta startup ».**

À Dijon, Les Docks Numériques célèbrent les femmes avec leur programme « Booste ta startup ». Ce projet, soutenu notamment par la préfecture de région et la Région, œuvre pour le développement économique et l'égalité hommes-femmes. Il vise en effet à accompagner pendant six mois les quatre start-up du numérique les plus prometteuses de Bourgogne-Franche-Comté. À une condition : avoir été fondées ou cofondées par des entrepreneures locales.

Le jury a sélectionné les quatre lauréates le 18 novembre 2024 et le programme a démarré le 15 janvier 2025. Un bilan de l'accompagnement est programmé en juillet 2025. Pendant ces six mois intenses, les participantes bénéficient d'un accompagnement par un business developer expérimenté, d'ateliers thématiques mensuels en présentiel, et d'un mentorat assuré par des entrepreneures inspirantes. De quoi stimuler leur parcours et donner des couleurs encore plus égalitaires à la Région.

## QUATRE START-UP ACCOMPAGNÉES

Élisa Cherrier  
pour Mend Me  
(**« Réparons la mode »**)



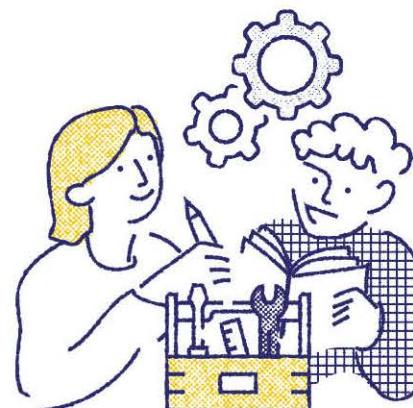
Carole Boudot  
pour « Camcha »



Nathalie  
Grimaud-Morvillez pour  
La Tribu Digitale



Eva Jaber  
pour EVENT'HI



# Les Brèves & Légendes

# NAISSANCE D'UN « CAMPUS MUSÉAL »

— avec le Panoptique d'Autun

Les travaux de transformation du Panoptique d'Autun - Musée Rolin (Saône-et-Loire) se poursuivent depuis 2023, pour une **réouverture fin 2028**. Doté d'un budget de 20,1 M€, dont 50 % versés par l'État et 20 % par la Région, ce chantier va créer, via une rénovation et une extension, un nouveau musée réunissant l'actuel musée Rolin, l'ancienne prison circulaire et l'ex-palais de justice.

Le projet architectural ambitionne de transformer ce nouvel ensemble en un « **campus muséal** » ouvert, qui prolonge l'espace public et offre une vue spectaculaire sur la ville, grâce à un étage panoramique installé dans la prison circulaire. Une réalisation unique dans l'Hexagone.



Crédits photos ©DRAC

# ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Crédit photo ©Région BFC

## le Centre des expositions de Nevers rénové

Depuis le 23 janvier 2024, le Centre des expositions de Nevers (Nièvre) est en travaux. Le but ? Transformer le bâtiment en un **espace modulable, polyvalent et respectueux de l'environnement** pour conforter une offre de service indispensable pour le territoire et mettre en valeur ses atouts. Ce chantier très important donnera naissance à une salle de spectacle de grande capacité dotée d'une acoustique adaptée aux concerts et aux spectacles et d'une connexion haut débit. Le **bâtiment éco-performant**, relié au réseau de chauffage urbain, bénéficiera d'un système de récupération des eaux de pluie et, à terme, de panneaux photovoltaïques. L'inauguration a eu lieu le 27 septembre 2025 !



Découvrez  
la vidéo ici !



## PRÉServation DES TERRITOIRES D'EXCEPTION « GRAND SITE DE FRANCE »



Crédit photo ©DREAL

Grâce au soutien aux opérations « Grands Sites de France », le CPER contribue à la **pré-servation des caractéristiques paysagères de nos territoires d'exception**, en dépit des pressions qu'ils subissent du fait de leur attractivité touristique et économique.

**Un Grand Site de France** est un site naturel ou historique labellisé par l'État pour sa forte fréquentation touristique et soumis à une gestion durable afin de préserver ses paysages, tout en étant accessible au public.

Ainsi, l'OGS de Vézelay a bénéficié en 2024 de l'**expertise du paysagiste-conseil du réseau des GSF Alain Freytet pour aménager trois sites ponctuels** :

- La source de l'étang Sainte-Christine à Fontenay-près-Vézelay
- Les abords de la future maison du Grand Site à Vézelay
- Les jardins de la maison Jules Roy à Vézelay

Les solutions d'aménagement réalisées, simples et frugales, sont en adéquation avec les qualités paysagères du Vézélien et les besoins d'amélioration des conditions d'accueil de ces sites.

## LE SPORT AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE

*En 2023 et 2024, 13 des 14 équipements sportifs soutenus dans le cadre du volet « Sport » du CPER, sont situés dans ou à proximité de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ou en zone rurale.*

### EXTENSION DU GYMNASSE VERNIER

Le CPER appuie les travaux d'extension et de rénovation énergétique du gymnase Vernier, à Beaucourt (Territoire de Belfort). Au programme pour ce bâtiment de 1910, très énergivore : isolation des murs, de la toiture et des planchers, remplacement des menuiseries mais aussi installation d'un mur d'escalade. Cet équipement sportif structurant et de proximité répond à une attente forte de la population. Il sera mis à disposition des associations et des scolaires.



Crédits photos ©Mairie de Beaucourt



Crédits photos ©Mairie de Louhans - Châteaurenaud

### CRÉATION DU TERRAIN ALICE MILLIAT

Le 2 septembre 2024, les travaux de création du terrain synthétique Alice Milliat ont démarré à Louhans-Châteaurenaud (Saône-et-Loire), sur le site de Saint-Claude. Ce nouvel équipement moderne renforce l'offre sportive du territoire, améliore l'accessibilité aux pratiques pour tous les publics et répond à la forte croissance du nombre d'adhérents locaux. En portant le nom d'une figure emblématique du sport féminin, il participe aussi à une dynamique locale en faveur de l'égalité et de la visibilité des femmes dans le sport.

# Les Interviews

## LE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES DU VAL MARNAYSIEN VIA UN CAMION PISCINE

**Trois questions à Marie-Clothilde Hanriot,  
responsable des services Petite Enfance, Enfance-  
Jeunesse, Affaires Scolaires et Sports de la  
communauté de communes du Val Marnaysien,  
située entre la Haute-Saône et le Doubs.**

**Quels sont les avantages économiques, environnementaux et logistiques de ce projet ?**

Le camion piscine se déplace devant les huit écoles de notre territoire. C'est un investissement raisonnable, réalisé suite à un diagnostic ayant constaté le coût trop élevé de la piscine traditionnelle. Nous avons donc choisi la mobilité pour amener le service au plus près des élèves. Cela réduit en outre les frais de transport et réduit l'impact environnemental. Notons à ce propos que l'eau étant déchlorée, il est systématiquement proposé aux mairies, agriculteurs, etc., de la réutiliser avant de la changer.

**Ce projet vise à garantir l'apprentissage de l'aisance aquatique pour 1 500 enfants scolarisés sur dix sites, avant leur entrée au collège. Quels impacts concrets observez-vous en matière d'égalité d'accès, de prévention et de service public ?**

Étant donné la recrudescence des noyades, l'apprentissage de la nage constitue un enjeu important, reconnu comme tel par l'Académie de Besançon et intégré au programme scolaire. Le camion intervient auprès des élèves de moyenne et de grande sections le jour et dans le cadre périscolaire le soir. Il est accessible à tous, y compris les enfants à mobilité réduite, en situation de handicap ou en surpoids. Depuis l'ouverture en 2024, les enfants, dont certains découvrent l'eau, ont rapidement progressé.

**Ce camion piscine a vocation à être partagé entre écoles, professionnels de santé et associations : que nous dit-il d'un nouveau modèle de service public local, plus souple, plus mutualisé et plus inclusif ?**

Grâce à ce bassin mobile, on sort du cloisonnement pour entrer dans la transversalité en créant une dynamique vertueuse. C'est un bel exemple de coopération, de gestion partagée, le fruit d'une volonté forte de garantir un service public de qualité, plus agile et solidaire. Cette initiative permet en outre d'assurer l'égalité des chances, la prévention et la proximité. Nous sommes fiers de porter ce projet, et, surtout, de constater chaque jour les effets positifs qu'il génère auprès des enfants et des acteurs éducatifs de notre territoire.



Crédit photo © Communauté de communes du Val Marnaysien

# CLUNY : RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE DE L'ENSA

**Trois questions à Michel Jauzein, directeur du campus de l'école supérieure d'arts et métiers (Ensam) de Cluny (Saône et Loire).**

**En quoi la rénovation de la résidence étudiante de Cluny illustre-t-elle l'ambition régionale de concilier excellence académique, attractivité territoriale et préservation du patrimoine ?**

Présente en Bourgogne depuis 1901, l'Ensam est connue pour son excellence dans le monde entier. C'est une pépite, sans équivalent sur le territoire. Il est important de conserver cet atout de l'établissement. Mais loger **800 étudiants** dans de bonnes conditions renforce encore son attractivité. Or la résidence étudiante, située dans le cloître de l'abbaye de Cluny, devait être rénovée, les derniers travaux datant de 1980.

**Comment les nouvelles typologies de logements et la performance énergétique renforcent-elles concrètement les conditions de vie et de réussite des étudiants du campus ?**

Un architecte en chef des monuments historiques a assuré la maîtrise d'œuvre de l'aménagement. Le confort des chambres est au rendez-vous. Les étudiants disposent aussi d'une laverie, d'un restaurant universitaire et de locaux pour chauffer les repas. Les performances énergétiques s'améliorent : avec la densification des zones de logement, le volume à chauffer baisse. Cependant, les contraintes patrimoniales empêchent par exemple d'installer le double vitrage. **Pas une seule chambre n'est identique, la structure des murs du XVIII<sup>e</sup> siècle et les charpentes excluant la standardisation.**

**Le site de Cluny est un exemple rare de campus universitaire en milieu rural : quels enseignements tirez-vous de ce projet pour renforcer le maillage territorial de l'enseignement supérieur ?**

Au début, les étudiants viennent chez nous à reculons, puis ne veulent plus partir ! Certes, un campus en milieu rural isole par rapport aux pôles de vie universitaire de la région, avec leurs services de santé, sport, culture, etc. Mais l'avantage est la **qualité de vie remarquable**. Aujourd'hui, l'école encourage la perméabilité des interactions via une convention tripartite avec la principale association étudiante et la Ville pour pratiquer des activités artistiques notamment. **Les étudiants sont aussi parfaitement connectés au reste du territoire et même d'autres régions grâce à des outils numériques modernes.**







# Agir pour la neutralité carbone et la préservation de la biodiversité

**Pour faire face aux enjeux de la neutralité carbone, l'Etat et la Région ne restent pas spectateurs. Le CPER accompagne les collectivités, les associations, les entreprises et les citoyens afin de transformer concrètement leurs pratiques. Pour relever ce défi commun, traduit dans les documents cadre comme le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le CPER s'avère un outil efficient.**

Dans un contexte d'**urgence climatique et environnementale**, la Bourgogne-Franche-Comté subit moult aléas : fréquents épisodes de sécheresse et de canicule, ressources en eau tendues, inondations, état préoccupant des forêts, etc. Ces phénomènes affectent les conditions de vie, les biens et la santé des habitants, les activités économiques, les infrastructures et les équipements. Les milieux naturels se trouvent eux aussi fragilisés et nombre d'habitats naturels et d'espèces subissent de fortes menaces et dégradations.

Pour gérer ces phénomènes préoccupants et contribuer à l'**objectif de neutralité carbone**, le CPER a fixé trois enjeux majeurs de transition. Tout d'abord, le **volet énergétique**, qui se caractérise par de la sobriété, de l'efficacité énergétique (rénovation énergétique des bâtiments, etc.) et le **développement des énergies renouvelables**.

Le deuxième pan de cette action concerne la **transition écologique** : reconquête des milieux, protection de la faune et de la flore, amélioration de la connaissance et de la sensibilisation du public, soutien à l'économie circulaire via la réduction de l'impact environnemental de nos modes de production et de consommation. Enfin, la **transition solidaire** vise à réussir cette démarche en répartissant les efforts nécessaires et les bénéfices entre tous les citoyens, territoires et catégories sociales, le tout de façon équitable et juste.

Sur le terrain, l'engagement pour atteindre la neutralité carbone se construit avec tous ceux qui agissent. Et les résultats sont concrets. Ainsi, en 2024, dans le cadre des dispositifs « **Bocages et paysages** » et « **Vergers de sauvegarde** » de la Région, 3 298 arbres fruitiers et arbustes ont été plantés, 27 km de haies replantés, et 86 projets de restauration de milieux aquatiques accompagnés. Les dispositifs régionaux d'appui aux territoires ont permis de réhabiliter **34 206 m<sup>2</sup> de surfaces** en 2023 et 2024, soit l'équivalent de la surface de près de cinq terrains de football ! Grâce aux prescriptions thermiques de la Région (**écoconditions**), ces rénovations énergétiques permettent une économie sur deux ans de **3 575 837 kWh**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de la population d'une commune de **1 600 habitants**.

Outre les nombreux projets qui jalonnent ce chapitre, citons aussi ici le **programme LIFE Climat**, qui permet aux tourbières du Jura de retrouver leur capacité naturelle à stocker du carbone. À Gueugnon, l'équipe du tiers-lieu Syntaxe Erreur 2.0 collecte, répare et redistribue du matériel informatique via la filière Ordi 3E. Et sur le front de l'énergie, à travers le CPER, la transition énergétique devient une aventure collective, fondée sur la coopération, l'expertise locale et des résultats mesurables. La neutralité carbone n'est pas un slogan : c'est un chantier de territoire. En témoignent les pages suivantes.

**Ils apportent un témoignage sensible et artistique de la diversité de nos territoires... De nouveaux carnets d'arpentage du Grand Site de France (GSF) Bibracte-Morvan des Sommets enrichissent la collection.**

# GSF BIBRACTE-MORVAN DES SOMMETS

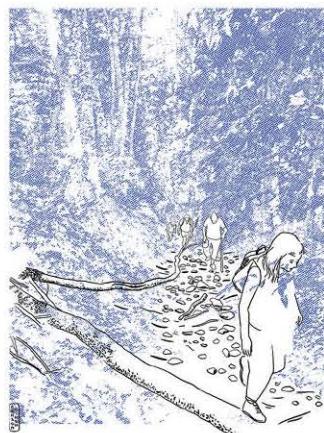
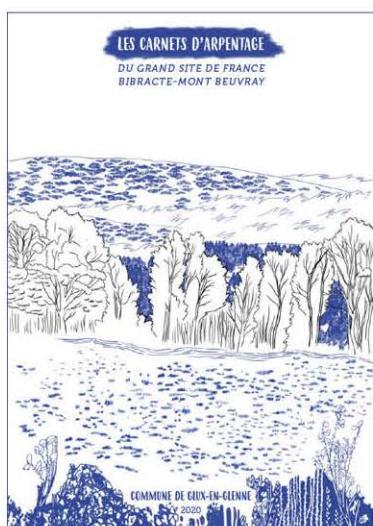
## de nouveaux carnets d'arpentage publiés

En mai 2024, de nouveaux carnets d'arpentage du GSF Bibracte-Morvan des Sommets ont vu le jour. Conçus par trois illustratrices en résidence, Lily Wanat, Emilie Sauveur et Ninon Bonzom, ces carnets offrent aux touristes et aux habitants un autre point de vue lors de leur découverte des alentours des villages de La Comelle, en Saône-et-Loire, et de Millay et Poil, dans la Nièvre. Dotés de dessins des espaces et des paysages parcourus, ces témoins artistiques de nos territoires sont édités en série limitée et en sérigraphie, en collaboration avec le Parc naturel régional du Morvan et Bibracte EPCC (Établissement public de coopération culturelle). Cette publication s'ajoute aux précédentes, consacrées à Villapourçon, Glux-en-Glenne, Larochemillay, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix, Fâchin et Arleuf. Une démarche dont la genèse remonte à 2018, quand des personnes réunies au centre archéologique de Glux-en-Glenne (Nièvre) se sont interrogées sur ce

qu'elles aimait dans les paysages alentour. Se sont ensuivies des balades de plusieurs heures, lors desquelles les habitants ont narré les souvenirs et les émotions évoqués par le paysage et révélé les lieux importants pour eux. Des informations précieuses et authentiques, retranscrites et illustrées dans ces carnets d'arpentage, et une façon créative de sensibiliser le public à la préservation de nos paysages.

**2 grands sites de France labellisés :  
Bibracte-Mont-Beuvray  
et Solutré-Pouilly-Vergisson**

**4 opérations Grands Sites de France, projets en cours pour une labellisation « Grands Sites de France » :**  
**Ballon d'Alsace, Vézelay, Vallée du hérisson - plateau des 7 lacs, Vignobles et reculées du Jura**



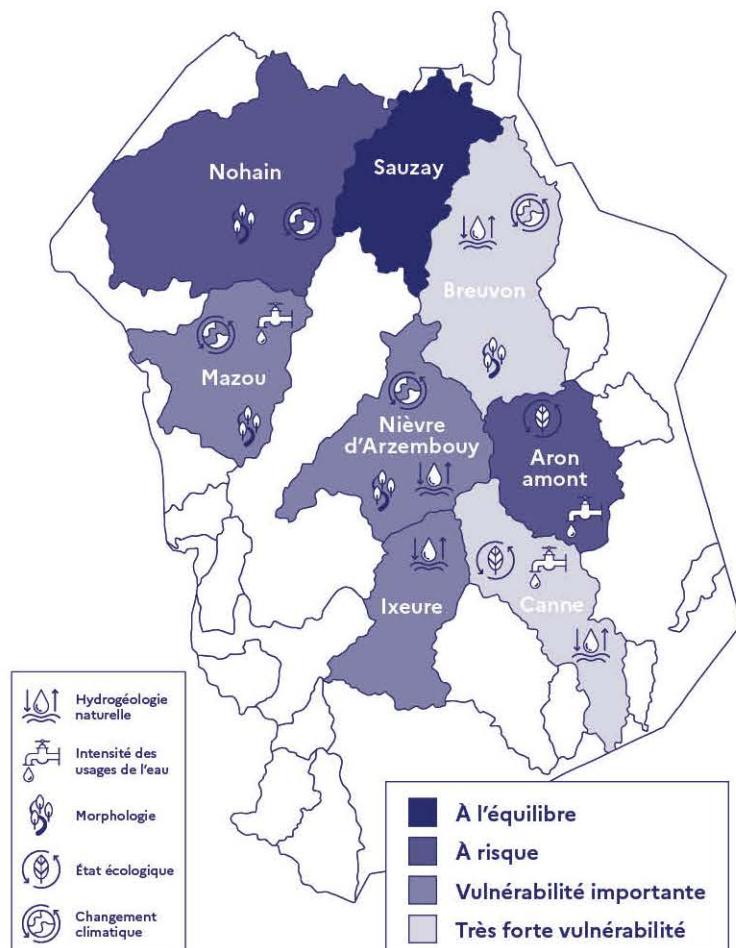
# UNE ÉTUDE HMUC

## sur les calcaires du Nivernais

Mieux connaître les ressources des nappes souterraines et des cours d'eau, estimer les besoins des milieux aquatiques et les différents usages de l'eau, et se projeter dans le contexte du changement climatique... C'est avec ces objectifs en tête que le Département de la Nièvre a engagé en 2023 pour six ans une étude HMUC sur le territoire des calcaires du Nivernais pour 500 000 €. Entièrement prise en charge par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) dans le cadre d'un AMI (Appel à manifestation d'intérêt), cette démarche s'inscrit dans le Plan départemental d'adaptation au changement climatique et dans le plan départemental EAU adopté en 2021.

L'étude a été confiée à plusieurs bureaux d'études et à des étudiants de l'Institut Agro Dijon pour le volet climat. Aux manettes de ce projet : un ingénieur engagé par le Département et un comité de pilotage associant les collectivités, les syndicats de rivière, les acteurs économiques, les associations, les agences de l'eau et les services de l'État. Avec pour objectif d'**identifier à l'horizon 2030 puis 2050 les conditions de débit répondant aux ambitions de bon fonctionnement des milieux aquatiques**. À terme, cela permettra d'évaluer les volumes disponibles pour les différents usages (eau potable, agriculture, industrie, tourisme, etc.).

**L'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat), commandée par le Département de la Nièvre, vise à définir une politique de gestion équilibrée de l'eau.**



**Croisement Usages - Hydrologie - Milieux**  
Étude HMUC Calcaires du Nivernais

**En novembre 2024, l'État et la Région ont reçu les acteurs locaux de l'Économie sociale et solidaire (ESS) pour une conférence.**  
**Au programme : échanges, travaux et remise de prix.**

# LES ACTEURS RÉGIONAUX DE L'ESS

## réunis pour une conférence annuelle

En Bourgogne-Franche-Comté, 12% des emplois sont occupés par des acteurs de l'ESS. Tous les deux ans depuis 2016, l'État et la Région, en partenariat avec la Banque des Territoires et la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), organisent une conférence dédiée à ce public. Lors de l'édition 2024, qui s'est tenue le 5 novembre à Dole (Jura), **Marie-Agnès Poussier-Winsback**, ministre déléguée chargée de l'ESS, de l'Intérêt général et de la Participation, a échangé avec les acteurs de ce secteur en expansion, aux côtés du préfet de région et de la présidente du Conseil régional.

Pendant la conférence, les participants ont notamment travaillé **sur la question des transitions**. Puis, pour clore la matinée, Marie-Guite Dufay, la présidente de la Région, a procédé à la traditionnelle remise des prix de l'appel à projets régional de l'ESS. En tout, **sept structures se sont distinguées dans deux catégories** : « valorisation des projets de l'ESS », avec 3 600 € chacune à la clé, et « coup de pouce » au démarrage de projets à potentiel de développement et de reconnaissance pour l'ESS — 2 000 € chacune.

### LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL « RÉALISATIONS EXEMPLAIRES DE L'ESS »

#### Catégorie « valorisation de l'ESS »

- Les doigts qui rêvent, Talant (Côte-d'Or)
- Kér, Dijon (Côte-d'Or)
- Du vent dans les fleurs, Montcenis (Saône-et-Loire)
- La recyclerie des forges, Audincourt (Doubs)
- La Coursive Boutaric, Dijon (Côte-d'Or)

#### Catégorie « Coup de pouce »

- Pierres pôle et compagnie, Tonnerre (Yonne)
- Coop'agir, Dole (Jura)



Crédit photo ©Région BFC



Crédit photo ©DREETS



# LES RÉSERVES NATURELLES

## des territoires vivants à préserver et partager

**Espaces protégés, lieux de science et d'éducation, les réserves naturelles de Bourgogne-Franche-Comté sont gérées de façon concertée pour protéger la biodiversité et répondre aux défis écologiques.**

Qu'elles soient nationales ou régionales, les réserves naturelles sont des espaces remarquables et fragiles, riches d'une biodiversité exceptionnelle. Forêts, tourbières, pelouses sèches, zones humides, cavités souterraines... Ces milieux naturels abritent une faune et une flore parfois rares et leur équilibre reste précaire. Véritables laboratoires scientifiques à ciel ouvert, ces territoires protégés offrent aussi un formidable terrain d'observation et de sensibilisation pour le grand public. Couverts par une réglementation adaptée, ils bénéficient d'une gestion locale planifiée, concertée, en lien avec les acteurs du territoire. Le plan de gestion, au plus près des enjeux locaux et élaboré pour cinq à dix ans, fixe notamment les priorités d'intervention face aux défis écologiques. Entretien et restauration des milieux, suivis scientifiques, animations pédagogiques : tout est mis en place pour assurer une gestion durable et responsable de la nature.



Crédit photo ©Région BFC



Crédit photo ©Johan Boulet



Crédit photo ©Ludovic Godard

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



## les énergies renouvelables montent en puissance en Bourgogne-Franche-Comté

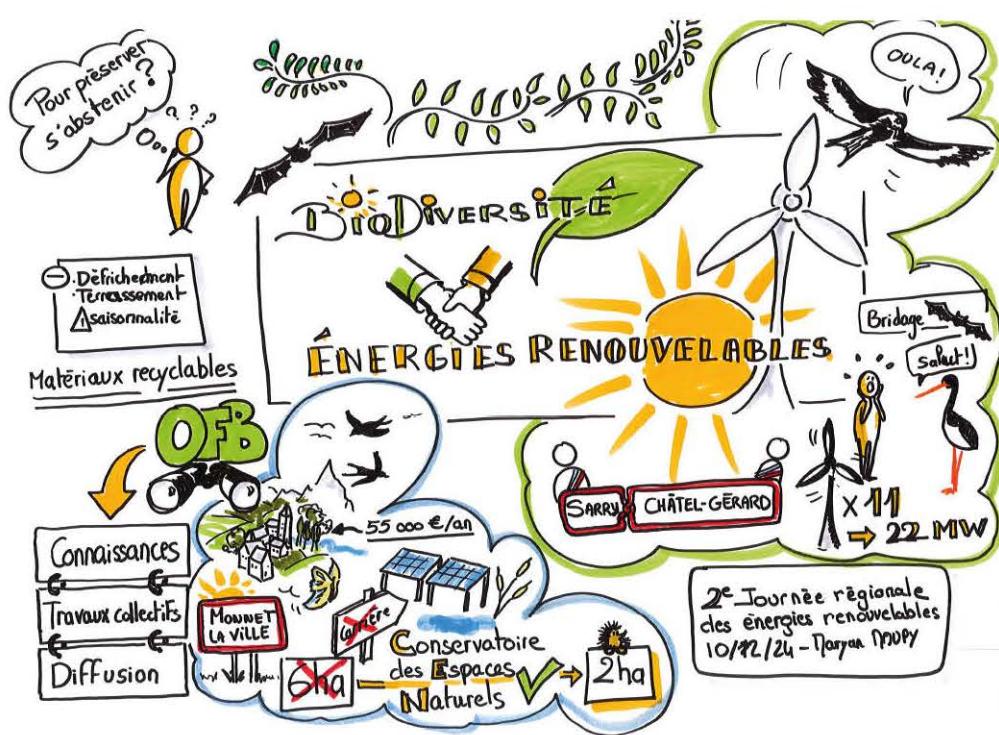
**La transition énergétique**, soutenue dans le cadre du CPER, s'ancre dans le concret : du développement du solaire et de la biomasse à l'essor du biogaz ou de l'hydroélectricité, les territoires se mobilisent pour faire émerger un modèle énergétique plus sobre et plus durable.

En Haute-Saône, que ce soit à Gy, Scey-sur-Saône, Moimay ou encore Champey, les territoires et les citoyens apportent leur contribution à un virage vers **plus d'énergies renouvelables** : extensions de réseaux de chaleur, création de chaufferie biomasse, études pour de nouvelles centrales photovoltaïques, pour des projets hydroélectriques. Autant de projets qui illustrent cette **mobilisation collective, notamment dans les territoires ruraux**.

Encore largement dépendante des énergies fossiles et du nucléaire, la Bourgogne-Franche-Comté intensifie en effet le développement des énergies renouvelables. En 2022, déjà 18 % de la consommation régionale était couverte par des filières renouvelables et locales telles que le bois-énergie, le solaire, l'éolien ou le biogaz.

**Les énergies renouvelables répondent de plus en plus à nos besoins.** Combinées à des actions de sobriété et de d'efficacité énergétique, elles incarnent un modèle plus vert et plus résilient.

**Résultat : moins d'émissions de gaz à effet de serre, moindre dépendance énergétique, création d'emplois et de retombées économiques pour les territoires.**



Credit photo ©Région BFC

# Les Brèves & Légendes

# TRAME BLEUE

## Bassin de la Nièvre et Biènne



En 2023, le bassin de la Nièvre à Beaumont-la-Ferrière a été mis en défens sur 8 400 mètres ! Peu coûteuse, cette opération de grande ampleur permet de renaturer quasiment passivement un grand linéaire de rivière. Par ailleurs, la Biènne a vu son lit et ses milieux restaurés. Liés au projet « Échappée Biènne » porté par le Parc naturel du Haut-Jura et la Ville de Morez, ces travaux, eux aussi très importants, sont toujours en cours.

### Qu'est-ce qu'une mise en défens ?

La mise en défens d'une rivière consiste à protéger les berges contre l'érosion, notamment du piétinement par le bétail, en utilisant des techniques telles que l'enrochemen, les descentes empierreées ou le génie végétal, tout en veillant à limiter l'impact environnemental et à préserver la stabilité du cours d'eau.

Elle permet à la rivière de préserver son bon état écologique, en la soustrayant à certaines pressions humaines ou animales.



Découvrez l'interview  
du chargé de mission eau  
du PNR du Haut-Jura sur  
le projet Echappée Biènne

### Qu'est-ce que la trame verte et bleue ?

La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. C'est à la fois un concept descriptif du fonctionnement des réseaux écologiques et un outil de planification du territoire.



Crédits photos ©Communauté de communes Les Bertranges

En 2026, la ville de Beaune (Côte-d'Or) inaugurera son stade nautique totalement réhabilité. Les travaux ont démarré à l'automne 2024. Ce projet vise à moderniser l'infrastructure et à répondre aux besoins de pratique aquatique et d'entraînement sportif des usagers. Au programme du chantier : végétalisation des espaces extérieurs, optimisation des ressources énergétiques et amélioration du confort des utilisateurs, entre autres. Nimbé de lumière naturelle, ce stade à l'allure moderne et élégante bénéficiera d'une consommation énergétique significativement réduite grâce à l'installation de panneaux solaires thermiques et d'une pompe à chaleur.



# OUVERTURE PROCHAINE D'UN STADE NAUTIQUE *modernisé à Beaune*



Crédits photos ©Ville de Beaune

# TRANSFORMATION ÉCO-RESPONSABLE DU SITE DE L'ARSENAL À BESANÇON

## Que va accueillir ce site ? Pourquoi tous ces travaux ?

Ce bâtiment vise à accueillir l'unité de formation et de recherche des Sciences du langage de l'homme et de la société (UFR SLHS)



Les travaux de réhabilitation du bâtiment N du site de l'Arsenal, à Besançon, se sont poursuivis en 2023 et 2024. Ce **projet ambitieux**, qui vise à rénover complètement — hormis les murs extérieurs — un bâtiment du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, a bénéficié d'un soutien régional à hauteur de 6,7 M€ et de près de 2 M€ de l'État en 2023-2024. Il se caractérise notamment par un **réemploi exemplaire et expérimental**. En effet, l'ensemble des produits et des équipements éligibles ont été déposés sélectivement. Dans la mesure du possible, **ces matériaux** ont été **réemployés in situ**. De plus, des matériaux issus d'autres chantiers ont été intégrés. Les trois structures d'insertion ayant obtenu ce lot de réemploi dans le cadre d'un marché réservé ont identifié par la suite une **démarche de sourcing territorial**. Il s'agit du premier chantier d'ampleur dans le cadre de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

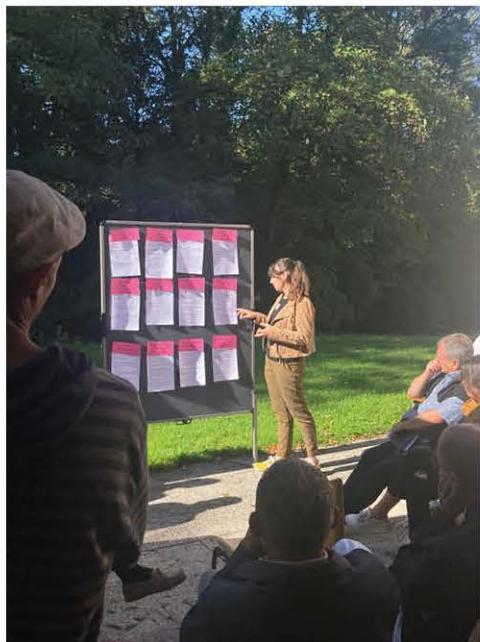


Découvrez le timelaps  
du chantier

Crédits photos ©RABFC



# BASSIN DE L'OUCHÉ



Les bassins de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge (Côte-d'Or) doivent relever le défi de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques. En 2023, les CLÉ (Commission Locale de l'Eau) concernées, ainsi que l'InterCLÉ Ouche-Vouge de la nappe de Dijon Sud, ont lancé une étude « Prospectives d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle des trois bassins en vue d'une stratégie d'adaptation », dite étude « Prospectives ». Le but ? Élaborer une stratégie d'adaptation et un plan d'action pour la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire à l'échelle du périmètre de l'étude pour tous les usages, sur la base d'un diagnostic partagé, de scénarios d'évolution du territoire et d'une large concertation. La définition du plan d'action de chacun des trois bassins devrait aboutir en 2025.



Crédits photos ©Syndicat du bassin de l'Ouche

# Les Interviews



# CUSSY-EN-MORVAN ACCUEILLE UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

dans un bâtiment réhabilité et rénové thermiquement (un gain de 59% sur la consommation énergétique).

**Trois questions à Anne-Marie Caillet, première adjointe au maire de Cussy-en-Morvan (Saône-et-Loire), en charge du dossier d'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles (MAM).**

**En quoi l'implantation d'une MAM à Cussy-en-Morvan répond-elle aux enjeux d'attractivité et de revitalisation locaux ?**

L'équipe municipale arrivée en 2020 a vite souhaité **révitaliser le centre-bourg via des réhabilitations**. Une étude de faisabilité menée avec le collectif Le Facteur Rural et via des ateliers participatifs avec la population a montré **l'importance de la petite enfance**. Un thème sur lequel la mairie a travaillé avec le CIAS dans le cadre de la convention territoriale globale avec la CAF : **les conclusions ont montré un déficit d'accueil dans le Haut-Morvan**. Le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) est donc devenu prioritaire..

petite enfance.

**Quels éléments clés retenez-vous pour encourager la reproductibilité de ce type d'initiative dans d'autres communes rurales ?**

Il faut bien s'entourer ! Faire appel aux bons acteurs pour monter le dossier et trouver les soutiens financiers, avoir des interlocuteurs qualifiés pour l'ingénierie et les spécificités techniques, et demander l'avis des habitants. Sans oublier des **assistantes maternelles investies depuis le début du projet**. Cette MAM conforte déjà l'existence de l'école dans le village en RPI avec Anost et La Petite Verrière. Espérons qu'elle redynamise le centre-bourg !

**Quels bénéfices concrets ce projet apportera-t-il aux familles, aux professionnels de la petite enfance et à l'égalité d'accès à l'emploi ?**

Les travaux ont démarré en 2024 pour une ouverture en septembre 2025. La MAM, dotée d'un jardin et de places de stationnement, compte douze places. Le cadre, très agréable, est aux normes PMI, sanitaires et environnementales. Les trois assistantes maternelles ont créé une association dont elles sont salariées, et s'organisent librement. Elles versent un loyer minimisé et les charges à la mairie. Ces femmes travaillent en lien avec les professionnels locaux de la



Crédits photos ©Commune de Cussy-en-Morvan

# RENATURATION DE DEUX COURS D'ÉCOLE À LONS-LE-SAUNIER

**Trois questions à Geoffrey Visi,  
adjoint délégué au cadre de vie  
et à l'environnement  
de la Ville de Lons-le-Saunier.**

**Pourquoi avoir choisi de « renaturer » en priorité ces cours d'école pour engager cette action de transition écologique urbaine ?**

En 2020, la nouvelle équipe municipale a lancé le programme « Lons Ville Nature », qui vise à renaturer l'espace public d'ici à 2050. À la suite d'une étude diagnostique du niveau d'artificialisation et d'imperméabilisation dans la ville, il a été décidé d'agir prioritairement dans nos sept groupes scolaires, où les cours étaient très aseptisées (enrobés, peu de mobilier, etc.).

**Comment cette transformation des espaces scolaires a-t-elle changé la façon dont les enfants expérimentent la cour d'école (bien-être, usages, mixité) ?**

Les cours des écoles Jacques-Prévert et Richebourg, bénéficiaires en 2023 de ce programme de 1 M € de travaux, comptent désormais quatre espaces : un espace ludique (toboggan, balançoires, bac à sable,

city stade, etc.) ; un espace de repos (bancs, tables, troncs d'arbre au sol) ; un espace naturel (plantes aromatiques, arbustes) ; et un espace d'apprentissage pour enseigner en extérieur. Très vite, la direction scolaire a noté l'apaisement des tensions. Les enfants ont besoin de bouger, d'expérimenter. Ils sont donc ravis d'occuper la cour de différentes façons ! Ce qui a même un effet pédagogique. Ainsi, ils remarquent mieux le cycle des saisons.

**Quel bilan peut-on tirer de cette démarche ?**

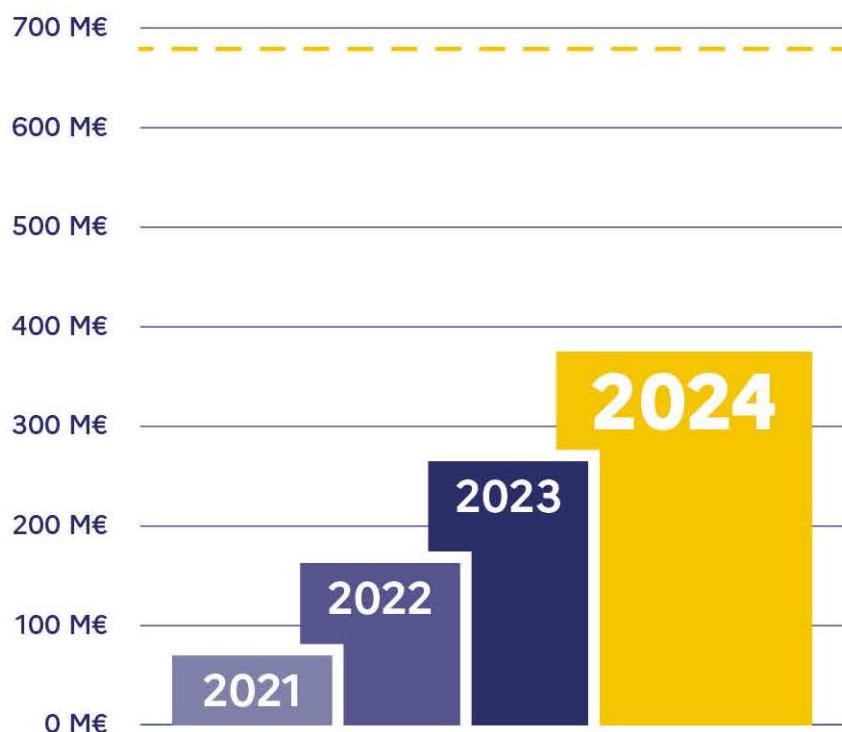
Très positif ! Au début, les enseignants et les directions d'établissement se sont inquiétés de ces changements, notamment pour la sécurité. Mais aujourd'hui, ils sont unanimement satisfaits. Quand une surface est en enrobés et sans ombre, personne n'a envie de sortir. Mais aujourd'hui, 40 à 50 % des espaces sont végétalisés. La cour d'école, qui est le premier espace de sociabilisation des enfants, s'adapte au dérèglement climatique. C'est un lieu qui vit.



Crédits photos ©Ville de Lons-le-Saunier

# Bilan financier au 31/12/2024

## Engagements cumulés de l'État et de la Région



Le CPER 2021-2027 présente une dynamique d'engagement des crédits en adéquation avec les objectifs poursuivis.

Au 31 décembre 2024, 374 millions d'euros ont été engagés ce qui représente 55% des crédits contractualisés (679 M€).

Il est attendu une accélération de la consommation pour les dernières années du CPER, notamment via le démarrage opérationnel de grands chantiers.

# Bilan chiffré par thématique



**50,3 M€ / 129,2 M€**

## Enseignement supérieur - recherche - innovation (ESRI)

Le volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation est en phase d'accélération. Une part importante des crédits contractualisés est dévolue à l'amélioration de l'immobilier de l'enseignement supérieur. Ce qui constitue un vaste programme dont les travaux sont en phase de démarrage. À ce jour, plus de 50 M€ ont été engagés, ce qui représente près de 40% de la contractualisation (129,2 M€).



**136 M€ / 230,5 M€**

## Transition écologique, énergétique et solidaire

Le volet Transition Écologique, Énergétique et Solidaire montre une adéquation parfaite de la consommation des crédits avec les objectifs contractualisés. Ainsi, 136 M€ ont été déjà été engagés, soit 59% de la contractualisation (230,5 M€). Ils permettent au CPER de soutenir une grande variété de projets et d'actions allant de la rénovation énergétique des bâtiments à la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, l'animation des transitions sur les territoires, le développement des énergies renouvelables ou des projets d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire ou de transformation énergétique des acteurs économiques.



**9,1 M€ / 25 M€**

## Culture et patrimoine

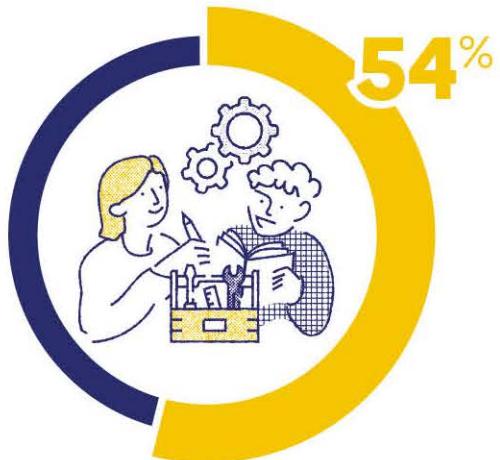
Le volet Culture et Patrimoine du CPER, qui soutient tant les processus de création artistique que la rénovation du patrimoine, est en phase d'accélération avec le démarrage des chantiers liés au patrimoine culturel. Plus de 9 M€, soit 36% de la contractualisation (25 M€), ont été engagés et ont notamment permis les premières phases nécessaires au démarrage des chantiers immobiliers.



**13,9 M€ / 19,1 M€**

### Numérique

Le volet numérique du CPER est particulièrement bien avancé, 13,9 M€ de crédits ont été engagés sur 19,1 M€ contractualisés, soit 73%. Ces crédits soutiennent le fonctionnement de tiers-lieux et des projets numériques innovants et ont également permis le financement d'un outil de diagnostic de la couverture mobile, particulièrement pertinent pour le désenclavement numérique du territoire et donc son attractivité.



**14,5 M€ / 26,8 M€**

### Emploi - Formation

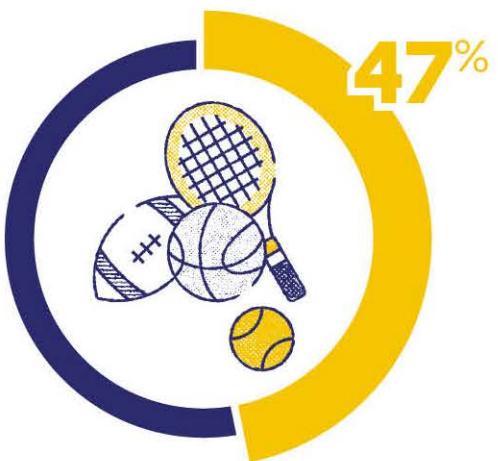
Le volet emploi et formation permet le financement de dispositifs qui soutiennent le développement de la formation professionnelle, l'orientation et l'insertion professionnelle. Ces actions ont pour vocation de venir en appui des professionnels de l'écosystème de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi des entreprises, des territoires et du grand public (actifs, élèves, étudiants et leurs familles). La dynamique d'engagement des crédits est conforme aux objectifs contractualisés : 14,5 M€ ont été engagés soit 54 % de la contractualisation (26,8 M€).



**6,3 M€ / 9,9 M€**

### Économie sociale et solidaire

Le volet Économie Sociale et Solidaire permet de soutenir des dispositifs qui permettent l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises, l'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises et l'accompagnement des territoires dans le développement de projets collectifs à portée sociale et écologique. Sur ce volet 6,3 M€ ont été engagés soit 63 % de la contractualisation (9,9 M€).



**4,7 M€ / 10 M€**

### Sport

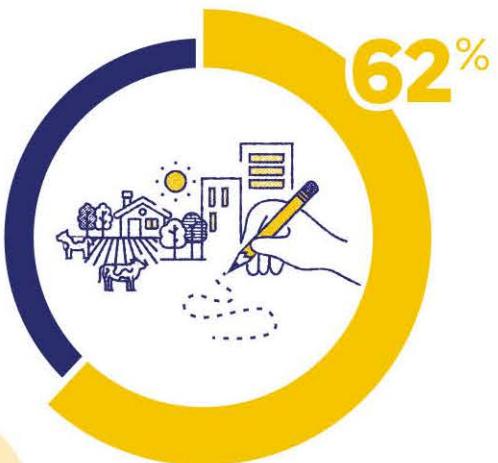
Le volet Sport du CPER subventionne des équipements sportifs structurants, en ville, dans les quartiers prioritaires de la ville mais également en zone rurale. 4,7 M€ ont déjà été engagés pour soutenir ces dispositifs, soit 47% de la contractualisation (10 M€).



**814 k€ / 1260 k€**

### Égalité entre femmes et hommes

Le CPER porte une attention particulière à l'égalité Femmes/Hommes. Le CPER soutient l'action d'associations œuvrant pour l'insertion économique des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'accès aux droits, et a permis la création d'un centre de ressources, le centre Émilie Mottet sujet d'un article de ce bilan. Les objectifs de contractualisation de ce volet sont tenus, 814 k€ ont été engagés, soit 65 % des crédits contractualisés (1,26 M€).



**138,8 M€ / 225,2 M€**

### Aménagement du territoire

Le CPER à travers son volet territorial apporte un soutien important aux territoires et lutte ainsi contre les fractures territoriales. Il apporte des financements conséquents aux projets de développement local, portés par de nombreux porteurs au premier rang desquels les collectivités territoriales. Ce volet permet la réalisation de nombreux projets sur les territoires. Près de 139 M€ ont déjà été engagés, ce qui représente 62 % du montant contractualisé (225,2 M€).



# CPER 2021-2027

Comité de rédaction : Sylvie Bayard, Arnaud Bernard, Ludovic Jobard, Bruno Loire,  
Florence Bernard, Mylène Capriglione, Cécile Hermier  
Articles et interview : Géraldine Couget <https://www.geraldine-couget.com/>  
Conception et création graphique : Emine Bertrand [www.thesuperb-agency.com](http://www.thesuperb-agency.com)